

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 13 mai 2026



David KUSNIREK, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**



**N°139/2026
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière notamment les articles L 113-1 et L 113-2,
- Compte tenu de la manifestation organisée par la municipalité à l'occasion de la finale de la coupe de France de Football, qui aura lieu le 22 mai 2026 au niveau de la Salle des fêtes communale à ANNAY.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour la sécurité des participants.

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 22 mai 2026 de 20h00 à 00h00 au niveau des rues Louis Morel et Charles Ramond.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de circuler pour les véhicules et cycles, à l'exception des véhicules de secours, au niveau des rues Louis Morel, à partir de l'intersection avec la rue Marcel Legros, et Charles Ramond, jusqu'à la sortie du parking de la place Roger Salengro.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques communaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Madame la Directrice Général des Services de ANNAY-sous-LENS,
 - Monsieur le Commandant - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
David KUSNIREK

